



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 03 DECEMBRE 2020 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR ENSEIGNEMENT EN ESPAGNOL DANS UNE DISCIPLINE
NON LINGUISTIQUE**

SESSION 2020

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 ;

VU le procès-verbal établi par le jury le 02 décembre 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur enseignement en Espagnol dans une discipline non linguistique est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié visé ci-dessus, à l'enseignante dont le nom suit :

- Marie-Noëlle MADEBENNE, Certifiée Sciences Economiques et Sociales, Lycée Ambroise Brugière (63)

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé :

Karim BENMILOUD